

s.C.41.103.3(70)-ZP/bo

Berne, le 12 septembre 1974

 N o t e d e d o s s i e r

INTERNATIONAL ENERGY PROGRAM (IEP)

Réunion du 10 septembre 1974 sous la présidence du Conseiller fédéral Graber, à laquelle participaient notamment MM. Thalmann - Bindschedler et Zwahlen pour le DPF, Jolles et Languetin pour la Division du commerce.
Objet: Attitude au sujet d'une adhésion éventuelle à l'IEP, préparation de la visite du Ministre Suédois des affaires étrangères, M. Andersson.

Problèmes de neutralité

M. Bindschedler exposa les raisons pour lesquelles une adhésion éventuelle de la Suisse à l'IEP est compatible avec son statut de neutre. L'essentiel de son exposé est joint.

Evaluation d'un point de vue économique (M.Jolles)

L'IEP est très utile pour la Suisse. Il offre des garanties raisonnables d'approvisionnement. Il établirait contractuellement le principe du courant normal. Les pays membres qui nous approvisionnent ne pourraient réduire leurs fournitures que dans la mesure prévue par l'IEP.

Notre situation serait plus mauvaise en cas de non-adhésion.

Il n'y a pas de véritable alternative. Celle qui vient à l'esprit, c'est-à-dire les accords bilatéraux avec les producteurs n'en est pas une. Les pays qui se sont lancés dans cette voie se sont brûlés les doigts.

Commentaire sur le contexte politique général (M.Languetin)

- Il est manifeste qu'il y a une préoccupation générale soulignée par M.Davignon de présenter l'IEP comme défensif et non agressif.
- deux conceptions sur la politique à suivre s'affrontent:
 - a) conception globale: face aux producteurs qui détiennent un monopole, il convient d'adopter une politique de discipline générale en unissant les pays les plus intéressés, notamment les plus grands importateurs, c'est-à-dire les USA, l'Europe et le Japon pour donner une réponse globale et pacifique.
 - b) conception régionale: d'inspiration française. Elle part du point de vue que l'Europe étant le client le plus important, elle doit organiser ses relations avec les producteurs. Elle doit donc se débarrasser des grandes sociétés et établir des liens directs.

M.Davignon s'est exprimé au sujet de notre situation par rapport à la France. Si nos approvisionnements en provenance de ce pays devaient diminuer en cas de crise, ils seraient compensés par l'IEP.

La France n'est pas en mesure d'exécuter une politique autonome avec les producteurs, d'où son intérêt à une politique communautaire.

La position de ce pays n'est pas inspirée par les réactions des producteurs à l'IEP, mais par la volonté d'avoir

- 3 -

une politique communautaire distincte. Selon M. Davignon, la France finira par ne plus être négative; elle cherche une formule car son opinion publique se souvient des éclats de M. Jobert. La participation des neutres pourrait lui être utile. La voie choisie pourrait être une participation de la CEE qui ne serait évidemment effective que s'il y avait une politique communautaire.

Des contacts ont été pris avec la Suède et l'Autriche à Genève, dans le cadre de l'AELE, au niveau des chefs de mission. Les intérêts économiques poussent l'Autriche et la Suède à se rapprocher de l'IEP. Mais il y a des problèmes de neutralité (relations avec l'URSS, opinion publique pour la Suède, politique à l'est pour l'Autriche).

M. de Ziegler attire l'attention sur les risques d'élargissement de la crise du Moyen-Orient qui pourrait alors prendre une dimension conflictuelle est-ouest.

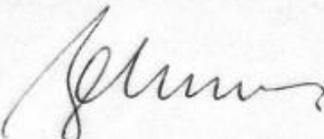
Il convient d'insister sur l'aspect défensif (M. Zwahlen) de l'IEP. Une adhésion des trois neutres irait dans ce sens. Ne convient-il donc pas d'approcher les Autrichiens avant qu'ils ne voient M. Davignon? Egalement vis-à-vis des pays tiers, il y a une information à faire. Le rapport Davignon devrait y pourvoir. Se ce n'était cependant pas suffisant, il faudrait envisager d'autres mesures.

Le programme suivant est retenu.

- 1) Visite du MAE suédois M. Andersson - 12.9.74: l'informer des raisons de notre intérêt et de notre intention d'adhérer, information sur la politique de neutralité, sur une déclaration unilatérale de neutralité. Essayer de trouver une formule commune.
- 2) Autriche: on va essayer de se revoir avec la Suède et l'Autriche pour un échange de vues et discuter de la déclaration de neutralité.

- 4 -

- 3) M. Davignon: lui confirmer jusqu'au 19 septembre notre intérêt de principe et notre souhait d'être admis comme observateurs pour la phase finale (après la réunion du 19 septembre).
- 4) Proposition définitive au Conseil fédéral lorsqu'on aura le texte définitif de l'IEP.
- 5) M. Languetin se rendra à Paris pour obtenir des précisions sur l'attitude de la France.
- 6) Notice pour le Conseil fédéral: M. Jolles préparera une notice d'information à l'intention du Conseil fédéral pour sa réunion du 16 septembre. M. Bindschedler en fera de même pour les aspects de droit et de politique de neutralité.



Zehnder